



Adhésion 2022

## Entrepreneur Initiative Soutenez ou Devenez Adhérent Initiative Mayenne

### Pourquoi adhérer à Initiative Mayenne ?

Initiative Mayenne vous a soutenu dans votre projet d'entreprise avec un prêt d'honneur. Maintenant, c'est nous qui vous sollicitons pour nous aider en devenant membre adhérent de notre association.

Etre adhérent au sein d'Initiative Mayenne, c'est rejoindre un réseau d'entrepreneurs et d'acteurs locaux œuvrant pour le développement économique de notre département.

C'est aussi nous soutenir et nous permettre de continuer à vous proposer des accompagnements de qualités notamment avec l'atelier de coaching « Je Vends Mon Projet d'Entreprise », les Matinales Boites à Outils, les Ateliers Premiers Pas, les Rencontres Annuelles dans les territoires, etc. ...

### Nous vous remercions pour votre soutien !

ADHESION	Adhésion à titre personnel	Don au titre de l'Entreprise
<b>Cotisation 2022 Net de taxe</b>	<b>60 € Avantage fiscal : 39,60 €* </b>	<b>60 € Avantage fiscal : 36€*</b>
Invitation aux <b>Matinales Boites à Outils</b> : 1 matinale par trimestre autour d'une thématique d'entreprise	X	X
Invitation <b>aux rencontres Initiative</b> sur votre territoire	X	X
Participation à l' <b>Assemblée générale</b>	X	X
Référencement de l'entreprise sur l' <a href="#">annuaire des lauréats</a> sur le site : <a href="http://www.initiative-mayenne.fr/laureats">www.initiative-mayenne.fr/laureats</a>	X	X
<b>Logo sur « Le mur des adhérents »</b> : Document remis aux partenaires et membres du réseau Initiative Mayenne	X	X



Initiative Mayenne : 1<sup>er</sup> réseau associatif d'accompagnement et de financement de la création et reprise d'entreprises en Mayenne

**Nom – prénom :**

souhaite adhérer à Initiative Mayenne

**Nom entreprise :**

souhaite adhérer à Initiative Mayenne

**Adhésion  
à titre personnel de 60€**

\* Vous bénéficierez d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% des versements effectués dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements\*

ou

**Don Entreprise de 60€**

\*L'entreprise bénéficiera d'une réduction d'impôt égale à 60% des versements effectués dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT annuel\*

- Je m'engage à être adhérent et/ou donateur pendant la durée de remboursement de mon prêt d'honneur (le montant sera prélevé en début d'année sur le compte personnel ou professionnel et un reçu fiscal au nom du payeur me sera envoyé automatiquement)

**Règlement :**

- Par virement **Références à rappeler** : ADH2022 – Vos nom et Prénom / Organisme
  - **IBAN** : FR76 1548 9047 6300 0229 9214 076 – **BIC** : CMCIFR2A
- Par prélèvement **personnel** – sera réalisé sur le RIB joint à votre dossier de prêt
- Par prélèvement **entreprise** – RIB à nous joindre
- Par chèque à l'ordre d'Initiative Mayenne

**Initiative Mayenne collecte, utilise et conserve mes données personnelles** uniquement pour ses propres activités. Elles ne sont en aucun cas cédées, prêtées à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté, vous avez un droit d'accès, de rectification et de retrait que vous pouvez exercer par mail à [contact@initiative-mayenne.fr](mailto:contact@initiative-mayenne.fr)  
\*L'association est titulaire d'un agrément fiscal prévu au 4 de l'article 238 Bis du Code Général des Impôts. Un reçu fiscal vous sera envoyé à réception du règlement.

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature et/ou cachet :